



BIODIV'2050

Biodiversité et développement
économique des territoires

MISSION ÉCONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ

Numéro 8 - Novembre 2015

cdc
biodiversité

GRUPE

Caisse
des Dépôts

EDITO

La biodiversité, notion territorialisée par essence, est une composante des territoires en tant qu'enjeu de politiques publiques (trame verte et bleue, loi sur l'eau, compensation écologique...) mais aussi comme ressource constitutive de ces territoires. En ce sens, elle contribue à leur économie de façon parfois décisive.

D'une part, elle est le support des services que les territoires tirent des écosystèmes : nourriture, bois, eau potable, paysages, activités touristiques ...

D'autre part, elle est un élément constitutif de la qualité des territoires telle qu'elle est perçue par ceux qui les visitent, s'y installent ou achètent les produits qui en proviennent. Elle est aussi un des marqueurs de la spécificité

qui crée la valeur des territoires. Donc un élément clé de la rente de qualité territoriale.

Dans un monde où la demande sociale de nature est croissante, la biodiversité devient donc un facteur d'attractivité générateur d'activités. Le maintien d'une biodiversité des territoires et l'exploitation de celle-ci sont sans doute l'un des atouts de la France et de plusieurs de ses filières d'excellence (luxe, tourisme, gastronomie, agroalimentaire).

Ainsi, le lien entre biodiversité, économie et territoires soulève la question des stratégies à déployer et des conditions de leur réalisation pour créer des territoires à biodiversité positive, supports d'activité et de création durable de richesse.



LAURENT PIERMONT
Directeur de la
Mission Economie de la Biodiversité

SOMMAIRE

TRIBUNE

4

Point de vue de Bernard Pecqueur

Enseignant-Chercheur à l'UMR Pacte du CNRS et de l'Université de Grenoble

COMPRENDRE

7

La biodiversité peut-elle être source d'opportunités de développement territorial ?

- La biodiversité, facteur d'attractivité et de dynamiques économiques pour les territoires ?
- Contribution de la biodiversité à de nouvelles opportunités de développement territorial basées sur l'offre de biens et de services spécifiques et de qualité
- Modalités de gouvernance et outils mobilisables pour la prise en compte de la biodiversité à l'échelle des territoires

INVENTER

17

- Panorama des pratiques des Parcs Naturels Régionaux au croisement biodiversité et économie
- Dynamiser les territoires ruraux en repensant les valeurs d'usage : application à la biodiversité sauvage des Hautes Cévennes

INITIATIVES

23

- Des indicateurs de biodiversité pour les collectivités territoriales
- Biovallée® : Faire du territoire un exemple de réussite en gestion et valorisation des ressources
- Développer des outils de valorisation économique de la qualité écologique des territoires

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : LAURENT PIERMONT

RÉDACTEUR EN CHEF : PHILIPPE THIÉVENT

COORDINATION-CONCEPTION : LÔRA ROUVIÈRE, VINCENT HULIN ET EMMANUELLE GONZALEZ

CE NUMERO A BENEFICIE DE L'EXPERTISE DE :
FREDERIC WALLET (INRA), EMMANUEL DELANNOY,
THIERRY MOUGEY (FPNRF) ET STEPHANE ADAM (FPNRF).

RÉDACTION : LÔRA ROUVIÈRE
AVEC L'APPUI DE : VICTOR LAVISSE

EDITION : MISSION ECONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ

GRAPHISME : JOSEPH ISIRDI – www.lisajoseph.fr

MAQUETTE : PLANET 7 PRODUCTION

CONTACT : meb@cdc-biodiversite.fr

BIODIV'2050 PRÉSENTE LES TRAVAUX EN COURS ET LES AVANCÉES DE LA MISSION ECONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ. LA RUBRIQUE TRIBUNE ET LES ENCARTS « POINTS DE VUE » PERMETTENT AUX ACTEURS CONCERNÉS DE DONNER LEUR POINT DE VUE SUR LES SUJETS TRAITÉS. LES PROPOS QUI Y FIGURENT N'ENGAGENT QUE LA RESPONSABILITÉ DES PERSONNES INTERROGÉES.

PHOTO DE COUVERTURE : © DMP1





BERNARD PECQUEUR

Enseignant-Chercheur à l'UMR Pacte (Politiques publiques, ACtion politique, Territoires) du CNRS et de l'Université de Grenoble (IEPG-UJF-UPMF). Il est spécialisé dans les domaines de la géographie économique et l'analyse des processus de construction territoriale, de la théorie de la ressource territoriale, et de l'aménagement du territoire.

Comment la question de la prise en compte de l'environnement a-t-elle émergé dans le développement territorial ?

Pour rappel historique, les mouvements du développement territorial sont nés de la crise du modèle fordiste, officiellement datée à partir des premiers chocs pétroliers, dans les années 70. Les mouvements pour l'économie territoriale ont émergé dans les campagnes, qui étaient confrontées à un double phénomène : l'exode rural et la volonté de rester au pays. Jusque dans les années 90, la question environnementale est restée en retrait et n'était pas directement connectée à la

question territoriale. A l'inverse, on a vu apparaître des formes de regroupement, les districts industriels, source de nombreuses pollutions.

Ce n'est donc que plus récemment que l'environnement, au sens large du terme, est apparu, avec un changement de paradigme dans le modèle économique. C'est notamment le résultat d'une prise de conscience de l'immédiateté des conséquences du changement climatique alors que les coûts environnementaux étaient repoussés à plus tard. Intégrer les coûts environnementaux change complètement la donne économique : le modèle ne rendait pas compte de la réalité des coûts introduite par l'apparition de la question environnementale. Par voie de conséquence, ceci va avoir un impact sur le développement territorial qui, s'il veut être un facteur de résilience, doit intégrer ces paramètres.

Par ailleurs, les politiques publiques de l'État, les politiques publiques territoriales ainsi que la réglementation vont également jouer un rôle important dans cette prise de conscience. Il convient cependant de noter que les politiques publiques ont parfois du mal à se situer, elles doivent ménager élaboration de contraintes réglementaires et possibilités de développement économique, ce qui ne va pas toujours dans le même sens. Ceci révèle la limite de celles-ci qui ne sont, selon moi, qu'une partie de la solution et c'est probablement par des pratiques de type territorial qu'il est possible de résoudre ces problématiques.

L'économie territoriale est une économie qui tente de se différencier en trouvant de nouvelles ressources basées sur la qualité. Le renouvellement de cette ressource ainsi que la pérennisation de sa qualité sont, par conséquent, des éléments essentiels.

C'est pourquoi le développement territorial est devenu indissociable d'une qualité environnementale.

Aujourd'hui, quels sont selon vous les enjeux auxquels le développement territorial est confronté et quelle est la place de la biodiversité en leur sein ?

Le modèle actuel repose sur la productivité, avec une tendance à l'uniformisation des productions qui consiste à fabriquer des objets reproductibles et identiques. A l'inverse, le développement territorial est synonyme de retour à la diversité et donc à un modèle de divergence. En effet, la convergence, symbolisée par la globalisation et la dépendance mutuelle, entraîne d'elle-même son effet inverse de divergence dans le sens d'une diversification et d'une spécification. Le développement territorial constitue la recherche de cette distanciation par rapport à la globalisation. Cette recherche de différence passe par la qualité et la spécificité de ce que le territoire produit. Ce retour à la diversité renvoie, par métaphore, à la diversité biologique. Une diversité rendue nécessaire pour une meilleure résilience face à la globalisation. C'est par exemple le cas des AOC (Appellations d'Origine Contrôlée). C'est pourquoi, dans son principe général, l'idée de biodiversité est au cœur de ce qu'est le développement territorial : le maintien de la diversité et des spécificités. Celui-ci est nécessaire pour que chaque territoire puisse trouver sa place : ne pas faire comme son voisin, au risque de tomber dans une concurrence prix-coût, mais produire ce que son voisin n'est pas capable de faire.

En parallèle, un des défis actuels du développement territorial est la question de l'urbanisation. En effet, les prévisions annoncent une population mondiale qui



© Varvara Kurakina

sera composée de 80 % d'urbains et de 20 % de ruraux, en 2050. Cela soulève la question du retour de la nature en ville, mais aussi de l'eau et de l'alimentation des villes. Le grand défi qu'il faudra relever, y compris pour le développement territorial, sera de maintenir une capacité à nourrir des masses urbaines, sans être dans un modèle d'uniformisation des modèles alimentaires qui ne sera plus possible. Dans ce contexte, le respect d'un écosystème diversifié sera une condition nécessaire pour nourrir la planète, et le besoin de maintenir la biodiversité sera croissant dans les vingt ou trente années à venir. Cela nécessitera de s'interroger sur une question fondamentale : comment avoir des performances technologiques tout en maintenant la diversité biologique ? C'est une réelle problématique pour le développement territorial. Nous sommes toujours dans le modèle technicien et,

selon moi, il faut que les agriculteurs reprennent en main l'initiative. La réponse n'est donc pas tant dans les politiques publiques que dans les initiatives de réappropriation, par les agriculteurs, des fondements de leur production. Le maintien de la biodiversité commence par le maintien de la spécificité de chaque exploitation.

Comment envisagez-vous cette dialectique urbain/rural et quel est le lien avec la biodiversité ?

Il est intéressant de constater qu'aujourd'hui des urbains réinvestissent le monde rural avec de nouvelles activités. Ce mouvement permet au développement territorial de se faire, y compris dans des régions qui, de prime abord, ne paraissent pas avoir beaucoup d'atouts. J'essaye de défendre l'idée que, même

dans les régions les plus isolées, il y a de la spécificité à trouver ou un potentiel d'atouts à valoriser. Il faut changer de regard sur son territoire, pour s'apercevoir qu'il y a des possibilités d'exploitation douce, c'est-à-dire non pas fondée sur le prélèvement, mais sur l'exploitation des aménités naturelles et rurales.

Par ailleurs, il faut attirer l'attention sur le fait qu'il est possible de limiter l'extension de l'urbanisation par le resserrement urbain. Pour répondre à la demande urbaine de nature, un mouvement se fait jour : le réinvestissement de la nature en ville, y compris de l'agriculture en ville. Les fermes urbaines, qui étaient considérées comme des utopies il y a dix ans, se développent dans les grandes villes d'Asie du Sud-Est (Singapour) et, à Milan, l'exposition universelle en montre l'illustration dans plusieurs pays. ➔

↳ Il y a donc un nécessaire changement du rapport entre l'urbain et le rural et de cette dichotomie dans laquelle la ville s'étend vers le rural tout en le repoussant. Envisager cette relation comme un jeu de pressions mutuelles au détriment de l'espace rural est une vision devenue simpliste, qui va probablement évoluer avec la forte urbanisation accélérée. Par conséquent, on peut imaginer la réintroduction de la nature dans la ville. Par exemple, une anecdote : le meilleur miel produit en France est le miel de Paris, car c'est là où les abeilles ont le plus de choix d'essences, ce qui crée un miel formidable et complètement urbain. L'urbain n'est donc pas nécessairement anti-nature, cela dépend de comment on le conçoit et de comment on le vit.

En quoi, selon vous, la biodiversité peut-elle être un facteur d'attractivité ou un vecteur de développement économique des territoires ?

Un territoire qui souhaite mettre en place une stratégie de développement territorial va chercher à développer des produits originaux et ce sont ces produits qui vont être attractifs pour le consommateur. La création de ces ressources territoriales relève d'un processus de construction sociale résultant d'une coordination de l'ensemble des acteurs. Le producteur doit alors proposer une gamme de produits qui soit liée au territoire et la diversité biologique peut permettre une offre diversifiée et originale de produits qui se composent entre eux. J'ai développé avec un collègue de l'INRA l'idée de panier de biens. Elle se fonde sur le fait que, dans un certain nombre de lieux, les produits se valorisent mutuellement et coexistent dans leur diversité. Par exemple, la région des Baronnies (Drôme), que j'ai particulièrement étudiée, s'est développée à partir d'un produit : l'huile d'olive de Nyons, qui a obtenu une AOC en 1994. C'est un produit phare, que les producteurs peuvent vendre plus cher car il possède une qualité organoleptique particulière, du fait de

l'utilisation d'une variété d'olives spécifique à la région nyonnaise : la tanche. Le maintien des variétés locales permet de valoriser la spécificité du produit. Lorsque le consommateur achète cette huile, c'est pour sa qualité intrinsèque et organoleptique, mais aussi pour sa qualité de réputation. Celle-ci correspond notamment à l'intégration du paysage dans le produit acheté. Dans le cas des Baronnies, nous nous sommes aperçus, sur la base d'études de prix hédonistes, que ce qui intéressait le consommateur était le paysage alentour qui composait le territoire, et notamment les champs de lavande. Nous avons même assisté, à la suite d'une maladie qui infestait les champs de lavande et menaçait la pérennisation de sa culture, à des solidarités inter-produits entre les producteurs d'huile d'olive et de lavande, ce qui est un fait rare dans le monde agricole. Les producteurs d'huile d'olive se sont souciés du sort des producteurs de lavande, car ils avaient intérêt à maintenir la diversité du paysage. Ils avaient également intérêt à ce que la lavande soit préservée dans les paysages, car cela fait partie à la fois du panier que les consommateurs achètent et de ce qu'ils valorisent à travers leur produit.

En milieu rural, les produits de qualité labellisés peuvent être un pivot de développement, car d'autres produits vont s'y agglomérer et former une offre de site complexe. Le consommateur vient alors consommer le territoire et pas seulement un produit du territoire. Par exemple, si un consommateur achète de l'huile d'olive sur le territoire des Baronnies, il va également acheter un certain nombre de produits dérivés (tapenade, savon à l'huile...), mais aussi un certain nombre de produits proches, pour lesquels il est possible de faire une association de produits (lavande, vin...). En approfondissant l'analyse, on se rend compte que si l'on achète du territoire et non pas seulement un produit, c'est qu'il est composé d'un paysage et donc, qu'indirectement, on achète du paysage. Celui-ci est issu d'une

très longue histoire et offre différentes aménités, c'est-à-dire des ressources que nous offre la nature qui ne sont pas issues d'une stratégie d'acteurs court terme, mais qui produisent des externalités positives sur le territoire, ce que nous avons nommé « l'écrin territorial ». Cela comprend la qualité de l'air, de l'eau, des paysages et de l'ensemble des produits qui en proviennent. C'est d'ailleurs une des attentes du consommateur lorsqu'on l'interroge sur ses motivations à acheter le tout plutôt qu'un produit isolé. Cela se mesure par le type de rente qui va être obtenue. Lorsqu'un produit peut être vendu plus cher, car il est labellisé, il faut analyser le différentiel avec les autres produits ne possédant pas de label, mais qui sont élaborés dans des conditions similaires (cahier des charges...). Cet écart constitue ce que l'on appelle une rente de qualité territoriale : c'est le plus obtenu grâce à l'adjonction de l'écrin qui, lui-même, est travaillé par les hommes et par les acteurs pour construire cet avantage relatif. Dans le cas des Baronnies, l'écrin était constitué de la qualité de l'air - il fallait donc préserver l'alizé climatique - et de la qualité de l'eau, ce qui a nécessité de mettre en œuvre un programme de dépollution lié à la présence d'abattoirs. De plus, alors que les terrasses de culture n'étaient plus utilisées, leur restauration dans le cadre de programmes européens LEADER a permis à la fois de valoriser le paysage tel qu'il était autrefois et de remettre en culture les vieux oliviers, ce qui participe à une remise en route des spécificités des lieux.

Une production ne peut être déconnectée de son contexte géographique, c'est une des clés du développement territorial et c'est un des rares cas où le paysage entre dans la valeur du produit. Un milieu dans lequel il n'y a plus de biodiversité, c'est un milieu qui se dessèche et qui ne peut plus faire jouer cette attractivité-là. La biodiversité est donc un atout de développement territorial lorsque l'on veut développer une attractivité fondée sur la qualité et la spécification des produits. ■

COMPRENDRE

LA BIODIVERSITÉ PEUT-ELLE ÊTRE SOURCE D'OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ?

Les politiques de décentralisation en France confèrent aux collectivités de plus en plus d'autonomie dans la gestion, l'aménagement et le développement des territoires. La biodiversité, et plus particulièrement les services écosystémiques que les sociétés humaines tirent de la nature, est, au minimum, un des piliers du développement économique local et global, et doit être intégrée dans ces politiques. Le renforcement de l'approche territorialisée des projets de développement et de gestion de l'environnement nous invite à interroger la gestion de la biodiversité ou, plus exactement, la gestion des relations que nous établissons avec elle, à l'échelle du territoire.

Les territoires font face à une concurrence mondiale croissante. Leur attractivité, qu'elle soit en termes de productivité, de capacité à attirer de nouvelles populations, des investisseurs et des entreprises, ou de captation des revenus, devient un enjeu majeur pour leur développement. Ils sont, de même, confrontés à la dialectique local/global qui se traduit par la présence de deux modèles de développement ancrés dans une double logique et qui sont à la fois liés et contradictoires (Hadjou, 2009) : la mondialisation, par nature a-spatiale et à la recherche de coûts de production faibles, et la relocalisation, très territorialisée avec un fort ancrage spatial. C'est dans ce contexte que le concept de développement territorial s'est affirmé au début des années 2000, avec la volonté de rendre les territoires plus attractifs et compétitifs. Il envisage ceux-ci de manière nouvelle à travers la valorisation de leurs ressources au croisement des développements local et régional, du développement durable, de l'aménagement et de la gestion territoriale (Baudelle et al. 2011). Dans ce contexte de mutation, les enjeux environnementaux, et



notamment le changement climatique et la préservation de la biodiversité, deviennent des composantes stratégiques pour le développement durable des territoires.

Face à ces différents enjeux, il semble que la prise en compte de la biodiversité puisse jouer un rôle dans la mise en œuvre de nouvelles trajectoires de développement territorial, dans lesquelles l'attractivité et la compétitivité seraient basées sur la qualité et la différenciation. Plusieurs pistes de réflexion sont proposées ici afin d'envisager la biodiversité comme opportunité de développement territorial. Tout d'abord, à travers le renforcement de l'attractivité résidentielle des territoires et de l'économie présente. En second lieu, comme atout pour la construction de ressources territoriales spécifiques et l'offre de biens et de services de qualité. Enfin, une dernière partie sera consacrée aux modalités de gouvernance et aux outils mobilisables par les acteurs du territoire.

La biodiversité, facteur d'attractivité et de dynamiques économiques pour les territoires ?

La biodiversité, facteur d'attractivité résidentielle dans des territoires en mutation

Avec la désindustrialisation, l'attractivité des territoires est de moins en moins fondée sur la productivité⁽¹⁾ et les territoires ont désormais « plusieurs cordes à leur arc » pour se développer (Sourd, 2012). Le rapport des individus au territoire a profondément changé, notamment avec l'augmentation de la mobilité des personnes (quotidienne ou occasionnelle)

(1) L'attractivité productive correspond à la capacité d'attirer et de retenir des activités nouvelles et des facteurs de production mobiles (Sourd, 2012)

→ et donc la déconnexion croissante entre lieux de résidence, de travail et de consommation. Nous assistons à un changement des modes de vie, devenus des transformateurs sociaux et territoriaux (Miard, 2013). Une part croissante des revenus locaux provient de flux indépendants des capacités productives des territoires et comprend notamment les touristes, les « navetteurs »⁽²⁾ et les retraités. L'attractivité d'un territoire dépend donc aussi de sa capacité à attirer les personnes et avec elles leurs revenus, générant ainsi de l'activité à travers la production de biens et de services pour satisfaire leurs besoins (Sourd, 2012). Cette attractivité, dite résidentielle ou présenteielle⁽³⁾, est devenue de plus en plus importante : en France métropolitaine l'emploi présentiel représente 62 % des emplois⁽⁴⁾ et fait émerger de nouveaux territoires faisant valoir leur patrimoine naturel et leur qualité de vie. En effet, une étude de l'INSEE⁽⁵⁾ menée en 2012 a mis en évidence l'importance des loisirs, des transports ou des conditions de résidence dans l'attractivité économique des territoires. Dans ce contexte, la biodiversité, en ce qu'elle génère et reflète la qualité des services rendus par les écosystèmes (qualité de l'eau, paysages, produits de la nature...), peut jouer un rôle important, notamment pour le développement du tourisme de nature mais aussi par l'amélioration de la qualité de vie des résidents, attirant ainsi à la fois des visiteurs, des ménages ou des entreprises.

Le renforcement de l'attractivité touristique

Les espaces naturels génèrent annuellement près de 50 millions de séjours et 280 millions de nuitées sur un

(2) Personnes résidant et travaillant dans des zones distinctes (INSEE)

(3) Suivant la définition de l'INSEE

(4) INSEE, juin 2015 http://www.insee.fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/sphere/Spheres_guide_methodologique.pdf

(5) Sourd C. (2012) L'attractivité économique des territoires : Attirer des emplois mais pas seulement. INSEE Première, n°1416, oct 2012 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.insee.fr/ffc/ipweb/ip1416/ip1416.pdf>

nombre total de 173 millions de séjours et 847 millions de nuitées en France⁽⁶⁾. Ils concentrent donc près d'un tiers des séjours touristiques. De plus, selon Atout France, le tourisme de nature serait un atout concurrentiel d'importance pour la France : ce serait un de ses points forts par rapport à ses principaux concurrents que sont l'Espagne et l'Italie, en particulier grâce à sa diversité d'espaces et de sites. C'est notamment sur cette base que le ministère des Affaires étrangères a développé un pôle d'excellence « slow tourisme et écotourisme » pour renouveler l'image touristique de la France.

Le renforcement de l'attractivité dans la localisation des entreprises et des ménages

En France, 70 % de la population déclare chercher à vivre près d'un espace vert et 90 % exprime le besoin d'un contact quotidien avec le végétal (IPSOS-UNEP, 2013). Les entreprises, conscientes de la sensibilité des individus à leur cadre de vie, tiennent de plus en plus compte de ces facteurs dans le choix de leur localisation et notamment pour attirer des employés qualifiés (Bourdeau-Lepage, 2015). La qualité de l'environnement constitue le troisième facteur pris en compte par les PDG américains dans le choix de leur implantation⁽⁷⁾. La qualité du territoire, portée par une demande sociale de nature croissante, devient donc un nouvel élément de son attractivité pour les individus et les entreprises. S'il est difficile de mesurer de manière objective les facteurs de bien-être et de qualité de vie des individus, l'Observatoire des territoires relève 12 indicateurs permettant de caractériser quelques dimensions de la qualité de vie d'un territoire, dont l'évolution de la part des espaces artificialisés. La qualité de vie et les aménités qu'offrent

(6) Organisation Mondiale du Tourisme, cité dans Le Tourisme durable : Le tourisme en quelques chiffres, MEDDE ; 21 juillet 2011 (mis à jour le 2 juillet 2012) [en ligne]. Disponible sur : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-tourisme-en-quelques-chiffres.html>

(7) Voir Kelly M. C. H., Zieper M., Financing for the future: The economic benefits of parks and open space, Government Finance Review, 16 (6). 2000

les territoires sont des paramètres devenus essentiels pour leur attractivité, et la biodiversité et les espaces naturels y contribuent grandement.

Attractivité des territoires et biodiversité par l'analyse de la présence

Pecqueur et Talandier (2011) analysent la dynamique territoriale sur la base de la captation de richesse à travers le nombre de personnes effectivement présentes sur le territoire (et pas seulement le lieu de résidence). Par exemple, suivant cette approche, la région Ile-de-France est déficitaire alors que la Lozère a un taux de présence de 125 % (voir carte ci-contre). Cette attractivité serait fortement liée aux aménités environnementales que peuvent offrir les territoires. En mettant en parallèle une carte représentant le taux de présence sur le territoire et une carte des zonage et espaces naturels réglementés (espaces naturels protégés, zones inventaires et Parcs naturels régionaux), on observe un lien positif entre le taux de présence et la biodiversité en France.

La qualité de la biodiversité est vraisemblablement un facteur d'attractivité pour les territoires, et notamment les territoires ruraux. Elle offre un potentiel de développement économique en permettant à des territoires de capter les flux de revenus provenant de l'extérieur (résidents et touristes) et, dans une certaine mesure, d'attirer des entreprises.

Une attractivité maîtrisée pour garantir sa pérennité : préserver les équilibres

Cependant, l'équilibre entre économies présenteielle et productive est un élément de la problématique. L'économie présenteielle et les dynamiques économiques engendrées par le tourisme présentent les limites de développer des emplois peu qualifiés et à faibles revenus, comme le travail saisonnier par exemple. De surcroît, un développement territorial fondé

Figure 1 : Taux de présence en 2005

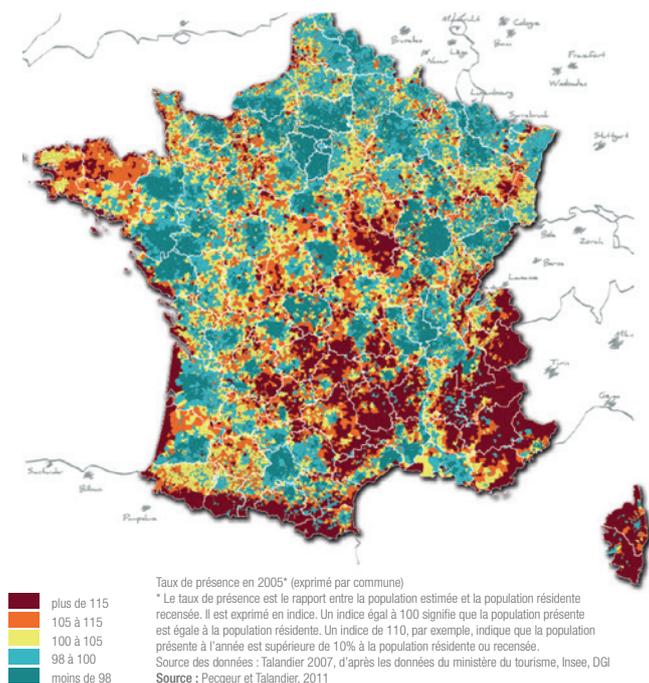
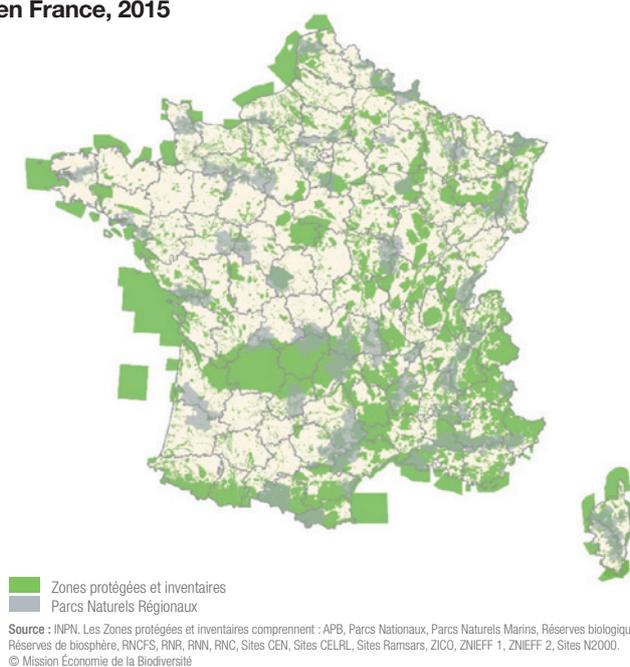


Figure 2 : Zonage et espaces naturels réglementés en France, 2015



uniquement sur l'économie présente peut entraîner une dépendance à la productivité des autres territoires et, par conséquent, une plus grande vulnérabilité aux chocs extérieurs. Le développement d'un territoire dépendra donc de sa capacité à capter ces flux de revenus tout autant qu'à créer de la richesse.

Par ailleurs, l'équilibre entre la valorisation des espaces naturels et la préservation de la biodiversité est aussi une question clé. Une biodiversité préservée peut être un facteur d'attractivité, mais la valorisation touristique des espaces naturels, si elle n'est pas gérée durablement, peut entraîner l'augmentation des pressions et la saturation des milieux, au risque de perdre le facteur d'attractivité utilisé. L'enjeu est donc de pouvoir concilier le développement d'une activité touristique et la préservation de la biodiversité. A titre d'exemple, le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, territoire apprécié pour la pratique des sports de pleine nature, a mis en place, à l'aide des acteurs locaux, des « schémas de cohérence sports et nature » afin de concilier les pratiques touristiques et la préservation de la biodiversité.

La biodiversité, source de dynamiques économiques sur les territoires

La biodiversité, génératrice de ressources naturelles pour les territoires

La biodiversité produit des ressources naturelles à la fois essentielles à nos sociétés et génératrices d'activités économiques. Cela fait partie des services que les humains tirent du fonctionnement des écosystèmes (cf. encart p.10). L'exploitation des milieux naturels permet la fourniture de ressources alimentaires, à travers la cueillette, la chasse, la pêche ou encore les récoltes, mais aussi de matières premières telles que le bois et les fibres, ainsi que des ressources médicinales comme l'arnica.

Au-delà de leur caractère fondamental pour le développement humain, ces ressources ont un poids non négligeable dans l'économie française et sont source d'activités, d'emplois et de revenus. Par conséquent, elles peuvent avoir un impact significatif sur l'économie locale et le développement territorial. Par exemple, la France est le troisième producteur d'aquaculture et de pêche de l'Union européenne. Ce secteur, qui produisait

735 000 tonnes en 2014, représente 1,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires⁽⁸⁾. La forêt, qui couvre un tiers du territoire français, génère, quant à elle, 440 000 emplois directs et indirects et la filière forêt-bois représente un chiffre d'affaires de 60 milliards d'euros⁽⁹⁾. Préserver la biodiversité permet de maintenir la capacité des écosystèmes à produire des ressources naturelles afin de garantir son approvisionnement et de pérenniser les activités qui en dépendent.

Les retombées économiques des espaces naturels protégés

Ce qui précède peut s'illustrer par les travaux réalisés dans le cadre des réflexions sur les retombées économiques des espaces naturels protégés menées par les Parcs nationaux de France dans les années 2010⁽¹⁰⁾. Ceux-ci nous éclairent

(8) Martial F., Naudy-Fesquet I., Roosz F., Tronyo J. (2015) Tableaux de l'économie française, Coll. Insee Références, ed. 2015 [en ligne]. Disponible sur : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/tet2015.pdf

(9) Publication de la filière forêt-bois, FBF-FBIE (2014) Forêt & Bois, une filière d'avenir pour la France, janvier 2014 [en ligne]. Disponible sur : http://fbie.org/wp-content/uploads/2014/06/Plaquelette_For%C3%AAt-Bois-UNE-FIL%C3%88RE-DAVENIR-POUR-LA-FRANCE.pdf

(10) Voir les travaux suivants : « Les retombées économiques et les aménités des espaces naturels protégés », étude réalisée pour les Parcs Nationaux de France et coordonnée par Gilles Landrieu, CREDOC, novembre 2008 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R255.pdf> / *Espaces Naturels* n°30, avril 2010, Dossier : « Evaluation monétaire des espaces naturels : économique, sociale, patrimoniale, écologique... quelles valeurs prendre en compte ? »

→ sur les dynamiques socio-économiques du territoire liées à de nouvelles pratiques de gestion de ces espaces. Même si de nombreuses méthodologies d'évaluation existent et sont parfois controversées⁽¹¹⁾, les conclusions de ces études mettent en avant des retombées économiques très souvent supérieures aux dépenses induites par la protection ou les politiques de gestion de ces espaces et, dans certains cas, des répercussions plus larges sur le tissu économique local. L'analyse des retombées des espaces naturels protégés sur l'emploi distingue les emplois directs générés par la structure gestionnaire du site, les emplois indirects générés par la création de l'espace protégé (tourisme...), mais aussi les emplois induits c'est-à-dire les retombées économiques de moyen

(11) Suivant l'approche choisie, la valeur d'un espace naturel peut varier considérablement. Trois démarches pour mesurer la valeur : valeur des services écosystémiques rendus par ces espaces, retombées économiques de la protection des espaces naturels, valeur économique totale de l'espace naturel (plus d'infos : Salles et al., 2010). L'évaluation des retombées économiques des espaces naturels est venue de la nécessité de changer de regard sur ces espaces et de mettre en avant les bénéfices économiques de leur protection, car ils sont souvent perçus comme une contrainte par les acteurs locaux.

et long termes sans lien direct avec l'organisme gestionnaire. L'ensemble des études menées par Grand Site de France⁽¹²⁾ montre notamment que les retombées économiques sont importantes, largement indirectes (dépenses générées hors site), sur un territoire qui peut être très large, et qu'elles sont bien supérieures à l'investissement public qui y est consacré (Réseau des Grands Sites de France, 2008). Par exemple, le Grand Site du Puy-de-Dôme attire 430 000 visiteurs annuels et les dépenses totales des visiteurs durant leur séjour (hors coûts de transport) sont estimées à 150 millions d'euros/an. Seulement 2 % seraient réalisées sur le site même, le reste se faisant au bénéfice du tissu économique alentour (*ibid.*). Les retombées économiques indirectes

(12) Si les Grands Sites de France ne sont pas à proprement parlé des espaces naturels protégés ayant pour vocation première la préservation de la biodiversité, l'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site suivant les principes de développement durable. Les gestionnaires des Grands Sites de France ont souvent pour mission d'animer les démarches Natura 2000 et de veiller à la préservation des habitats d'espèces protégées.

générées par ce site étaient ainsi évaluées à 76 millions d'euros par an, générant 696 ETP (emplois directs et indirects) ainsi que 11 millions d'euros de recettes fiscales (*ibid.*). Sur la même période⁽¹³⁾, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme consacrait environ 492 000 euros à la gestion du site.

En 2013, le Conservatoire du Littoral a mené une étude prospective sur l'évaluation économique de la politique de gestion de l'estuaire de la Charente⁽¹⁴⁾. Les retombées économiques du tourisme lié à l'estuaire sont évaluées à 10,75 millions d'euros et il est estimé que le patrimoine naturel y contribue à 50 % (Conservatoire du Littoral, 2014). En ce qui concerne les loisirs, la valeur de la pêche de loisir représenterait plus de 1 million d'euros par an (*ibid.*).

(13) L'enquête a été menée en 2006

(14) L'objectif de l'étude était d'estimer les services écosystémiques et de caractériser les pressions et menaces auxquelles ils sont confrontés en évaluant les conséquences d'un scénario de protection forte et celles d'un scénario de protection faible sur les 15-20 prochaines années.

Les services écosystémiques

La biodiversité et les services que les sociétés tirent du fonctionnement des écosystèmes sont nécessaires au développement des territoires. Mis en avant notamment par les travaux du *Millenium Ecosystem Assessment*, les services écosystémiques comprennent :

- les services d'approvisionnement (nourriture, eau, matières premières...);
- les services culturels (récréatifs, éducatifs, esthétiques, spirituels) liés au patrimoine ;
- les services de régulation (du climat, des inondations, de la qualité de l'eau) ;
- les services d'appui (ou d'auto-entretien) nécessaires à la production de l'ensemble des services (formation des sols, production primaire par photosynthèse et cycle des nutriments).

Cette notion, qui véhicule une vision anthropocentrée des écosystèmes, est un moyen de rendre compte de la valeur sociale des fonctionnalités écologiques. A l'échelle d'un territoire, les services de régulation contribuent à la limitation des risques environnementaux (inondations, érosion du littoral...) et à la régulation du climat par la réduction des îlots de chaleur par exemple. Ils contribuent également à la qualité de l'air, de l'eau et des sols, à travers l'épuration des eaux, l'absorption et le stockage de substances indésirables, la pollinisation ou encore la régulation des ravageurs et des maladies, pour ne citer qu'eux. Les services culturels quant à eux, agissent sur l'attractivité et la fréquentation des territoires à travers l'amélioration du cadre de vie pour les résidents, les loisirs et le tourisme.



© alainolympus

Cette étude a permis de mettre en avant et de mesurer l'interdépendance des services écosystémiques générés par l'estuaire et les activités économiques du territoire. Par exemple, la filière de l'ostréiculture, qui dépend de l'estuaire, représente 1 000 entreprises et 6 000 emplois pour un chiffre d'affaires annuel de 250 millions d'euros (Conservatoire du Littoral, 2014). Plus récemment, le Conservatoire du littoral a mis en avant les bénéfices économiques liés à sa stratégie d'acquisition foncière à l'horizon 2050 afin de montrer en quoi l'investissement dans les espaces naturels peut être source de bénéfices pour les territoires. Le calcul global met en avant le fait que les 100 millions d'euros par an de dépenses liées à la mise en œuvre de la stratégie généreraient des bénéfices de l'ordre de 250 millions d'euros par an pour l'ensemble du pays (Keurmeur, 2015). Cette analyse prospective est basée sur la comparaison de deux scénarios de protection (avec et sans la mise en œuvre de la stratégie), en tenant compte à la fois des pressions et des menaces identifiées, ainsi que des mesures de gestion prévues. La différence des valeurs

économiques des écosystèmes côtiers de chacun des scénarios permet d'avoir une estimation des bénéfices de la stratégie. En comparant ces bénéfices avec les coûts de protection, on peut en déduire les bénéfices nets de la stratégie (Sauvage et al., 2015). De plus, les structures gestionnaires sont aussi porteuses de projets, parfois cofinancés par des organismes extérieurs aux territoires concernés, qui peuvent dynamiser le territoire. C'est par exemple le cas du programme européen Life qui cofinance des projets à hauteur de 60 % dans les domaines prioritaires.

L'approche par les retombées économiques est souvent jugée plus parlante et plus compréhensible pour analyser les bénéfices des stratégies de protection mises en place, même si elle n'apporte qu'une vision réduite de la valeur de ces espaces du fait de la grande diversité des bénéfices que les territoires tirent du fonctionnement des écosystèmes et de la biodiversité qui lui sont liés (valeur sociale, culturelle, patrimoniale, immatérielle...).

Contribution de la biodiversité à de nouvelles opportunités de développement territorial basées sur l'offre de biens et de services spécifiques et de qualité

La construction des ressources territoriales

L'économie territoriale, notamment dans les territoires les plus fragiles, est confrontée à deux phénomènes majeurs que sont la désindustrialisation et la mondialisation. Selon Pecqueur (2007), ces difficultés peuvent être envisagées comme une opportunité pour développer de nouvelles trajectoires de développement économique basées sur les spécificités territoriales et la construction de ressources territoriales nouvelles. Il est important de préciser que ces ressources ne préexistent pas au territoire, mais qu'elles doivent être construites socialement⁽¹⁵⁾. Dans ce cadre, la biodiversité, notamment grâce aux aménités qu'elle procure et à ses spécificités au niveau local, peut jouer un rôle important. Ces ressources territoriales spécifiques permettraient, d'une certaine manière et sous certaines conditions, d'échapper à la concurrence accrue entre territoires tout en étant en adéquation avec les grands enjeux actuels que sont le développement durable et la préservation de la biodiversité.

En effet, la mondialisation de l'économie entraîne une territorialisation croissante des comportements et la standardisation se traduit aujourd'hui par une demande croissante de produits différenciés, spécifiques et de qualité. La construction de ressources territoriales singulières, construites socialement et portées par une coordination de l'ensemble des acteurs du territoire, semblerait permettre d'échapper en partie à la concurrence par les coûts. En parallèle, la demande sociale de nature est croissante : en 2011, 53 % des

(15) Les ressources territoriales ne coïncident pas avec les ressources naturelles d'un territoire. Les ressources territoriales sont des ressources endogènes construites socialement par les acteurs du territoire.



COMPRENDRE

LA BIODIVERSITÉ PEUT-ELLE ÊTRE SOURCE D'OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ?

→ Français déclaraient être « très sensibles » à l'environnement alors qu'ils n'étaient qu'un peu plus d'un tiers en 1995⁽¹⁶⁾.

Les ressources territoriales intègrent de nouveaux éléments en lien avec la biodiversité tels que le paysage, la forêt ou l'eau, et se voient attribuer de nouvelles fonctions liées aux préoccupations de la société, comme la préservation de l'environnement. De même, les éléments traditionnellement perçus comme des handicaps, tels que le relief, le climat difficile, les zones très rurales ou de montagne qui sont, dans la plupart des cas, des espaces plus préservés en termes de biodiversité, deviennent source de dynamisme, de richesse et d'une potentielle rente territoriale de situation (Hadjou, 2009). Les ressources naturelles d'un territoire peuvent également être un facteur de dynamisme important à travers le processus de construction de ressources territoriales. Les PNR en sont un lieu privilégié (cf. INVENTER p.19), la valorisation territoriale de ressources telles que l'Arnica dans le PNR des Ballons des Vosges ou la châtaigne dans le PNR des Monts d'Ardèche en est un exemple.

Dans ce contexte, la biodiversité locale, qu'elle soit emblématique ou ordinaire, semble un élément clé de la construction de ressources territoriales endogènes, car elle offre un potentiel de spécificités valorisables.

La valorisation économique des aménités environnementales

Les aménités sont définies par l'OCDE comme « les attributs, naturels ou façonnés par l'homme, liés à un espace ou à un territoire et qui le différencient d'autres territoires qui en sont dépourvus »⁽¹⁷⁾. Les aménités environnementales concernent l'ensemble de ces attributs liés à la

(16) Crédoc-SOES, enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français » citées dans CGDD (2012), « Les consommateurs face à l'affichage environnemental, Etudes et Documents n°74 <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED74-2.pdf>

(17) OCDE (1994) *Cultiver les aménités rurales : Une perspective de développement économique*, Editions OCDE, Paris

nature et à l'environnement naturel. Elles comprennent deux dimensions dont il faut tenir compte : l'une, objective, suivant une approche fonctionnelle, écologique et anthropique liée à l'offre d'aménités, et l'autre, subjective, de l'ordre du cognitif et correspondant à la perception des usagers, liée à la demande d'aménités (Rhône-Alpes Tourisme, 2012).

Les aménités environnementales sont source d'agrément et par conséquent d'attraction pour les touristes et les visiteurs d'un territoire donné. L'accès à ces aménités étant gratuit⁽¹⁸⁾, leur valorisation économique ne peut être qu'indirecte, via l'achat de produits du terroir et de services touristiques dont la qualité est directement liée à ces aménités (Mollard et al. 2014). La place de ces aménités dans les dynamiques territoriales est donc une question centrale. Aujourd'hui, le tourisme rural s'appuie sur deux principaux types de séjours : les activités de pleine nature et la découverte du patrimoine local. Ils sont tous deux fondés sur les aménités territoriales, avec, à la marge, le développement d'un tourisme gastronomique alliant aménités naturelles et culturelles des territoires (Boschet et Rambonilaza, 2012). Les produits du terroir peuvent jouer le rôle de marqueur identitaire du territoire et sont souvent liés à des savoir-faire locaux, mais aussi aux ressources locales et aux milieux naturels qui le composent. La valorisation économique des aménités environnementales peut donc être source de développement territorial à travers deux vecteurs : l'offre de services touristiques et les produits du terroir (Mollard et al., 2014).

Les études menées dans le cadre du programme PSDR (programme de recherche Pour et Sur le Développement Régional) ont permis d'analyser la contribution des aménités environnementales au développement des territoires ruraux et les modalités de

(18) C'est le cas en France, ce n'est pas le cas dans tous les pays du monde (l'accès à des grands parcs naturels peut être payant dans certains pays)



gestion et de gouvernance qui y sont associées. L'agrément d'un paysage et la perception des aménités peuvent influencer positivement la valeur perçue d'un produit. Le consentement à payer des consommateurs serait supérieur, même s'il est difficile de le relier à un seul type d'aménité (*ibid.*). La valorisation de ces aménités doit tenir compte de deux dimensions liées à leur offre et à leur demande : la qualité environnementale des espaces fréquentés et le caractère attractif de ces aménités. En effet, les aménités environnementales d'un territoire peuvent constituer un potentiel de développement économique, mais sous certaines conditions (Mollard et al., 2014) :

- les aménités du territoire doivent être attractives, réputées et appréciées ;
- le territoire concerné doit être bien délimité (« dedans » et « dehors »), sa lisibilité et son identité doivent être claires ;
- les aménités et les produits/services valorisés doivent coïncider.



© Schimizolar

Par ailleurs, l'évaluation de la qualité des services ou des aménités ne pouvant être appréciée que sur place ou en connaissance du produit, les labels ou les indicateurs géographiques (AOP, AOC...) peuvent jouer un rôle de signal et permettre aux acteurs de se positionner sur le marché et de se différencier. L'étude menée dans le cadre du projet AMEN (PSDR3) sur l'évaluation du potentiel de valorisation des aménités par les consommateurs à travers l'étude de la demande en produits de terroir sur le Massif de Sancy (2010), révèle que seulement deux AOP (Saint Nectaire fermier et Bleu d'Auvergne) semblent valoriser les aménités environnementales de ce territoire. La contribution des aménités environnementales est ici révélée par l'existence d'une rente de qualité territoriale liée aux produits. Les conclusions de l'étude ont montré que cette rente émerge lorsqu'un produit se différencie par sa qualité et par sa capacité à refléter son environnement, devenant alors un bien identitaire et peu substituable (Thimoleon et Vollet, 2011).

Les travaux sur les conditions de valorisation économique des aménités environnementales mettent en avant la place centrale des modes de gouvernance. Ces analyses empiriques nous montrent qu'à potentiel égal la valorisation économique des aménités environnementales permettant de dégager une rente liée à la qualité du territoire n'est pas automatique. La mise en œuvre de stratégies et la coordination d'acteurs semblent nécessaires pour que ces aménités environnementales alimentent de manière effective les processus de développement territorial.

La rente de qualité territoriale

Le concept de rente de qualité territoriale a été développé dans le cadre des réflexions et études empiriques menées par Bernard Pecqueur (cf. TRIBUNE) et Amédée Mollard sur le modèle du panier de biens. Ces travaux ont démarré par une étude de la région des Baronnies Drômoises, au milieu des années 90, afin de comprendre

la transition d'un territoire auparavant marginalisé à une forte augmentation des flux touristiques et des prix des produits de qualité qui en étaient issus, à travers notamment l'analyse d'un produit phare : l'huile d'olive de Nyons. Partant du constat que le handicap initial s'était transformé en ressources nouvelles très demandées, car possédant des caractéristiques devenues rares (biodiversité et environnement de qualité, faible densité, potentiel touristique...), l'objectif était de comprendre le processus ayant permis aux producteurs de cette huile d'olive de capter une marge supplémentaire par rapport aux autres producteurs.

Le panier de biens se construit autour d'un produit phare, de qualité et fortement ancré dans le territoire et qui, peu à peu, agrège d'autres produits, dégagant ainsi une marge plus importante dans le prix de vente du produit ou du service. Il est le résultat d'une rencontre entre l'offre et la demande de produits et de services de qualité, spécifiques et liés au territoire à l'occasion des séjours touristiques (Hirczak et al. 2008). Ces travaux mettent en avant que le consentement du consommateur à payer plus cher ce produit par rapport à un produit similaire de qualité équivalente est lié à l'image de qualité du territoire, véhiculée à travers le produit et la constitution d'un panier de biens. Ce modèle du panier de biens implique que soient réunies trois conditions (Hirczak et al., 2008) :

- ➔ un ensemble de produits et de services complémentaires qui interagissent sur des marchés locaux ;
- ➔ une combinaison de biens privés et de biens publics qui renforcent l'image et la qualité du territoire ;
- ➔ une demande inélastique⁽¹⁹⁾ pour les produits et services de qualité, ancrés dans un territoire spécifique.

Il se fonde sur deux concepts. D'une part, l'existence d'une rente spécifique au profit des producteurs du panier, basée sur une offre complémentaire de produits ou de services de qualité et une forte demande pour des biens typiques et spécifiques de ce territoire. D'autre part, les conditions de pérennité via l'effet

(19) Une demande inélastique correspond à la demande, d'un bien ou d'un service, qui n'est pas affectée par un changement de prix de celui-ci.

COMPRENDRE

LA BIODIVERSITÉ PEUT-ELLE ÊTRE SOURCE D'OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ?

↳ d'entraînement d'un produit phare, qui fait découvrir la spécificité des produits et les services complémentaires issus de ce même territoire (« l'effet panier »). La rente de qualité territoriale ainsi dégagée est au cœur d'un processus complexe liant gouvernance territoriale, fruit de la coordination entre acteurs privés et publics, et leurs stratégies. Les acteurs privés agissent sur le panier de biens et les institutions publiques territoriales garantissent et valorisent l'écrin territorial à travers la préservation de la biodiversité, des paysages, du patrimoine, de la culture, etc. (voir schéma ci-dessous).

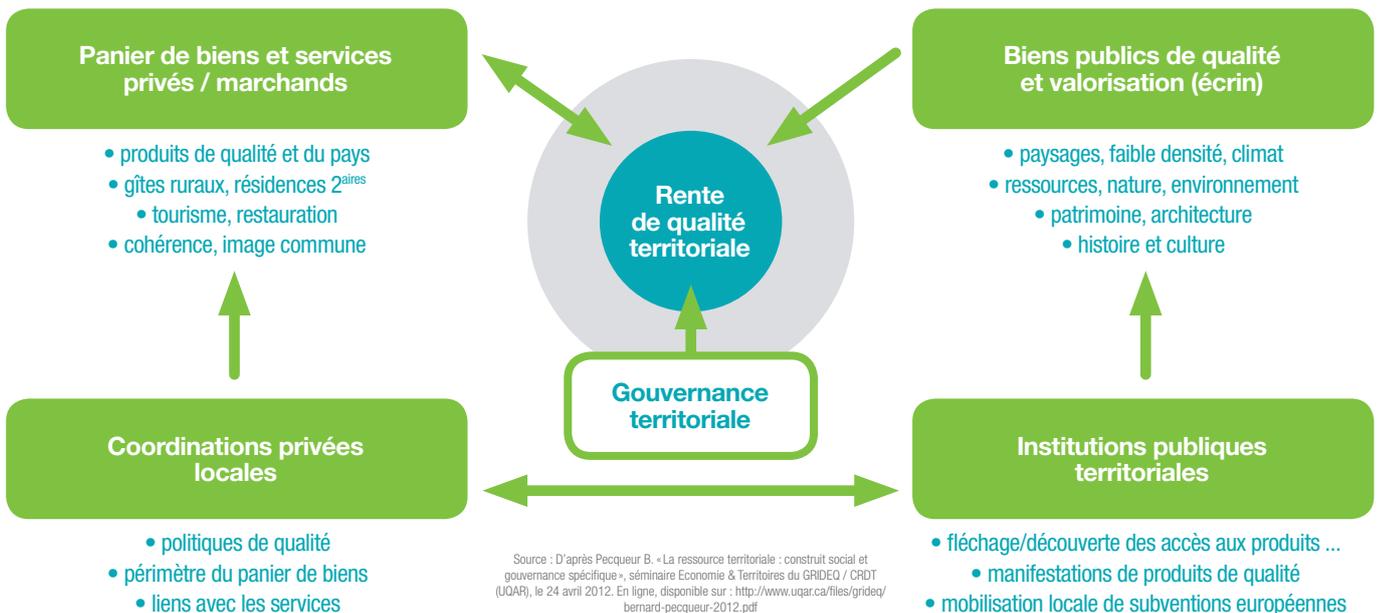
Ce modèle permet de faire le lien entre produits et services de qualité, environnement et territoire. Cependant, à potentiel de ressources égales, les trajectoires de développement induites par la création d'un panier de biens et la captation d'une rente n'ont pas toujours abouti. L'existence d'une rente de qualité territoriale est conditionnée par la capacité des acteurs à créer des processus organisationnels et de gouvernance leur permettant de capter le consentement à payer élevé des consommateurs (Hirczak

et al., 2008). La biodiversité offre donc au territoire un potentiel de construction de ressources spécifiques et différenciées et, à travers la qualité de l'environnement qu'elle procure, peut, sous certaines conditions, contribuer à la génération d'une rente de qualité territoriale sur l'offre de biens et de services territorialisés. Cela peut concerner les biens et services liés à l'agroécologie et à l'écotourisme.

Il convient cependant de soulever certaines conditions et limites. Les acteurs du territoire n'ont pas toujours les mêmes attentes et la demande d'aménités est variable et peut être contradictoire, voire conflictuelle. De même, les attentes des acteurs locaux et des visiteurs extérieurs ne sont pas toujours corrélées (Thimoleon et Vollet, 2011). La campagne française ne doit pas répondre uniquement aux attentes des visiteurs dans le but de créer de l'attractivité et les perspectives d'une fonctionnalisation des territoires au profit d'une demande urbaine de nature ne sauraient répondre aux enjeux actuels de développement des territoires. Ces tensions peuvent être source de conflits d'usage et nécessitent des processus

de gouvernance adaptés. Par ailleurs, il serait intéressant de pouvoir mesurer la corrélation, positive ou non, entre les qualités environnementales réelles et perçues. Si la biodiversité, notamment via les aménités environnementales qu'elle confère, peut être source de développement territorial et d'attractivité, l'approche, intrinsèque au territoire, de construction sociale et de coordination des acteurs semble nécessaire pour en faire une opportunité de développement économique. De même, ces processus de développement nécessitent la mise en place de politiques de gestion des risques liés à l'augmentation des pressions engendrées par une forte attractivité ou la surexploitation des ressources naturelles, afin de garantir leur pérennité. L'enjeu ici est l'engagement d'une gestion durable des ressources. Dans ce contexte, il convient de s'interroger sur les modes de gouvernance et les moyens d'action pour préserver la biodiversité sur un territoire et mettre en place des stratégies permettant d'aller vers des territoires à biodiversité positive c'est-à-dire des territoires qui ne génèrent pas de dégradation nette de biodiversité.

Gouvernance territoriale, panier et rente



Modalités de gouvernance et outils mobilisables pour la prise en compte de la biodiversité à l'échelle des territoires

La place centrale des modes de gouvernance

Développer la connaissance de la biodiversité

La connaissance de la biodiversité à l'échelle du territoire permet de mobiliser et guider les décideurs et l'action. Le recensement des données existantes sur un territoire peut s'appuyer sur des systèmes d'information existants, tels que les Systèmes d'Information sur la Nature et les Paysages, mais également sur les acteurs locaux et notamment les associations. Cet état initial contribue à l'identification, au suivi et à l'évaluation de l'efficacité des mesures entreprises, mais aussi au partage de l'information. Dans une démarche de gestion intégrée, il est aussi possible d'améliorer la compréhension des interactions entre les activités du territoire et la biodiversité. D'autre part, la diffusion de l'information et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs du territoire (du grand public aux décideurs) sont fondamentales afin de développer un apprentissage collectif et une appropriation des enjeux par les acteurs qui font les territoires : les citoyens dans leurs actes quotidiens, mais aussi les décideurs, publics ou privés, pour lesquels les interactions entre leurs activités et la biodiversité sont permanentes.

Le développement et le partage des connaissances permettent à la fois de renforcer l'adhésion des acteurs aux démarches mises en œuvre, mais aussi de déterminer des stratégies ou des politiques publiques adaptées à la réalité et aux enjeux du territoire.

Concertation : développer une vision partagée du territoire

Les processus de concertation permettent à la fois de diffuser les connaissances permettant aux acteurs de participer au débat, de les convaincre de l'importance de leur participation, et d'engager un dialogue entre des acteurs ayant parfois des usages et des visions très éloignés, afin de parvenir à la construction d'objectifs communs (Cormerais-Thomain et Bertrand, 2015). La concertation est donc un processus d'information, d'implication, de communication, d'échange et de négociation. Les changements de comportement revêtent une dimension collective qui garantit la pérennité et la mise en œuvre effective des stratégies engagées. Ces processus permettent de mieux comprendre les enjeux et les valeurs de chacun afin d'élaborer des actions de planification, de développement ou d'aménagement du territoire plus intelligentes (Sauvage et al. 2015).

Coordination des acteurs : construction collective d'objectifs et d'actions

La coordination des acteurs sur des objectifs partagés est au fondement même de la dynamique de gouvernance territoriale. Les études empiriques menées dans le cadre des réflexions sur la construction de ressources territoriales, le modèle du panier de biens et la rente de qualité territoriale (voir partie précédente) nous montrent que l'ensemble de ces processus de valorisation des aménités environnementales est conditionné par des modes de gouvernance centrés sur la coordination des acteurs, publics et privés, et par la mise en œuvre de stratégies communes (voir partie précédente). Le potentiel de rente de qualité territoriale peut être réel « si et seulement si des stratégies d'acteurs conjointes sont mises en place » (Mollard et al., 2014).

La coordination doit inclure à la fois les acteurs d'une même filière, mais également les acteurs publics pour une mise en valeur

conjointe des ressources territoriales. Par ailleurs, pour être pérenne, la rente de qualité territoriale doit s'inscrire dans un projet de développement territorial, dans des stratégies de long terme et dans un processus de construction constant. De même, le processus d'activation des ressources territoriales semble être une condition pour en faire un levier de développement. Ce processus complexe nécessite une coordination de l'ensemble des parties prenantes.

Vers une gestion intégrée et une approche transversale des territoires et de la biodiversité

La gestion intégrée désigne un mode de gestion de certaines activités qui intègre, dès la phase de conception, l'ensemble des facteurs écologiques, économiques et sociaux qui leur sont liés⁽²⁰⁾. Les outils et instances réglementaires ou de gouvernance locale sont souvent très compartimentés entre les différents secteurs et les différentes thématiques (eau, forêt, agriculture...) ce qui ne facilite pas la mise en œuvre de politiques de gestion intégrée et génère des coûts importants (Biery et al., 2015). En effet, l'approche par les services écosystémiques (cf. encart p.10) et la compréhension des interactions entre dynamiques écologiques et choix de gestion et d'aménagement nécessitent le décloisonnement des différents enjeux (cf. INVENTER p.19). A ce titre, les outils cartographiques ou la modélisation permettent d'appréhender les enjeux de manière transversale et spatialisée, ce qui peut faciliter à la fois leur appréhension par les acteurs locaux et la prise de décision. Il convient cependant d'être conscient que ces méthodes peuvent conduire à valoriser des écosystèmes qui, d'un point de vue économique, auraient plus de valeur pour les acteurs du territoire sans prise en compte de leur valeur écologique.

(20) Définition du dictionnaire de l'environnement http://www.dictionnaire-environnement.com/gestion_integree_ID2540.html

→ La dynamique collective et la participation de l'ensemble des acteurs sont des conditions d'élaboration de tout projet de développement territorial. Ainsi, Elinor Ostrom⁽²¹⁾ a démontré l'importance de l'action collective en situation de ressources communes pour garantir la pérennité de celles-ci. Cela nécessite d'impliquer l'ensemble des acteurs et de construire des stratégies collectivement. Il convient à la fois d'adopter une approche territoriale dans la mise en œuvre des projets de préservation de la biodiversité et d'élaborer des projets de territoire intégrant cette préservation. Pour cela, les modes de gouvernance jouent un rôle central et constituent un processus de construction permanent.



© Anzè Mulec

Des outils mobilisables à l'échelle des collectivités pour préserver la biodiversité sur les territoires

En France, il existe de nombreux dispositifs pour agir en faveur de la préservation de la biodiversité sur les territoires. Ils sont ancrés dans le processus de décentralisation et en grande partie attribués aux collectivités territoriales. Les lois Grenelle 1 et 2 ainsi que les réaménagements en cours dans le cadre de loi NOTRe (cf. encart), n'ont

fait que confirmer leur rôle majeur en ce domaine. Ces dispositifs permettent à la fois d'intégrer la biodiversité dans l'aménagement du territoire, mais aussi de composer avec elle afin de préserver un territoire de qualité, riche en biodiversité.

Intégrer la biodiversité dans l'aménagement du territoire

→ La Trame Verte et Bleue (TVB) et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

La trame verte et bleue (TVB)⁽²²⁾, consacrée par les lois Grenelle, a pour vocation la reconstitution et le maintien, sur le territoire, des continuités écologiques terrestres et aquatiques en créant des passerelles entre les différents réservoirs de biodiversité, permettant ainsi à la biodiversité de se déplacer et d'évoluer. Ce dispositif permet la prise en compte de la biodiversité et des écosystèmes dans une cohérence plus globale, au-delà des frontières administratives locales, et de les intégrer dans l'aménagement du territoire. Le principal outil de sa mise en œuvre, décentralisé à l'échelle des régions, est le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Il permet d'identifier la TVB à l'échelle régionale et définit un cadre d'intervention qui doit, par la suite, être pris en compte dans les documents de planification.

→ Les documents de planification urbaine : SCoT et PLU

Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) sont le cadre de référence, à l'échelle intercommunale, pour la mise en cohérence des différentes politiques sectorielles sur l'organisation de l'espace (urbanisme, habitat, environnement, mobilité...). Ils doivent notamment assurer « la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts,

la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques » (art. 14, loi Grenelle 2). Au 1^{er} janvier 2015, seulement 11 % du territoire français était couvert par un SCoT incluant les enjeux de biodiversité, dits SCoT Grenelle. Les orientations s'imposent aux communes et doivent être déclinées dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), qui fixent à l'échelle communale ou d'un groupement de communes, les modalités d'occupation des sols.

Ces dispositifs permettent de prendre en compte la biodiversité dans les projets de territoire à différentes échelles dans le cadre d'une cohérence écologique nationale. Par ailleurs, la multifonctionnalité de la TVB (espaces paysagers, de loisirs – si une gestion raisonnée des fréquentations est mise en place...) fait de ce dispositif et des espaces qu'elle maintient un réel atout d'aménagement du territoire qui peut être générateur d'attractivité et de dynamisme économique (cf. partie précédente).

Au-delà, et de manière complémentaire, la préservation des espaces naturels peut s'appuyer sur des démarches contractuelles, notamment à travers la mise en place de chartes. Ces chartes engagent les collectivités dans la mise en œuvre d'un cadre d'action commun en matière de préservation de la biodiversité. On compte parmi elles les chartes des parcs nationaux ou les chartes des parcs naturels régionaux (cf. INVENTER p.19). A l'échelle territoriale, la préservation de la biodiversité peut également s'appuyer sur des outils de maîtrise foncière. Par ailleurs, les collectivités peuvent aussi, de manière volontaire, s'engager à travers des documents stratégiques tels que la mise en œuvre de stratégies territoriales pour la biodiversité. Elles s'inscrivent dans le cadre des orientations de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité et sa mise en œuvre à l'échelle territoriale. Si la création de ces dispositifs est volontaire, actuellement 11 stratégies régionales pour la biodiversité sont en cours de mise en œuvre en France (UICN France, 2015).

(21) Ostrom E. (2010) La gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles, 1990 trad. française 2010, Editions De Boeck, 302 p.

(22) Il trouve son origine dans la loi Grenelle 1. Pour plus d'informations sur la TVB : <http://www.trameverteetbleue.fr/>

Créer des synergies et limiter l'érosion de la biodiversité

Au-delà de la planification, dans un cadre réglementaire ou non, les collectivités peuvent, dans la mise en œuvre de projets et d'infrastructures, privilégier ceux ayant un impact positif sur la biodiversité ou limiter les impacts négatifs des projets sur celle-ci.

→ Favoriser les infrastructures vertes et l'ingénierie écologique

Les infrastructures vertes forment un réseau constitué de zones naturelles et semi-naturelles ainsi que d'autres éléments environnementaux, conçu et géré dans le but de rendre de nombreux services écosystémiques dans les milieux ruraux et urbains⁽²³⁾ (parcs, toitures végétalisées...). Elles ont aussi vocation à intégrer la ville dans la trame verte et bleue et à représenter une nouvelle relation ville-nature. Elles se basent en grande partie sur le génie écologique et les solutions naturelles, comme par exemple la mise en place de systèmes d'épuration des eaux grâce aux plantes (phytoépuration). A l'inverse des infrastructures grises traditionnelles de génie civil, elles sont souvent moins onéreuses (diminution des coûts d'entretien et de gestion par exemple) et plus durables. De plus, elles procurent de nombreux co-bénéfices

(23) Commission européenne 2013 http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/documents/1369754634_com2013_0249fr01.pdf

écologiques mais aussi économiques (voir BIODIV'2050 n° 5 « Biodiversité et économie urbaine » – déc. 2014). La mise en œuvre de ce type d'infrastructures est de plus en plus portée par la législation française. A titre d'exemple, le projet de loi sur la biodiversité, en cours d'examen au Parlement, prévoit l'obligation de la végétalisation des toitures des nouveaux bâtiments commerciaux.

Par ailleurs, la collectivité peut impulser des dynamiques plus favorables à la biodiversité à travers ses marchés publics par l'élaboration de clauses particulières dans son cahier des charges (conditions d'exécution, exigences fonctionnelles ou de performance...). La commune peut également, dans le cadre de ses compétences et de ses champs d'action, adopter de nouvelles pratiques. Par exemple, les communes peuvent choisir de mettre en place une gestion différenciée de leurs espaces verts qui consiste à rendre compatibles l'entretien et la biodiversité des espaces verts. Elle permet d'orienter les pratiques vers un respect et une préservation des milieux naturels tout en intégrant les préoccupations d'entretien et de paysage urbain pour ajuster les techniques utilisées aux contraintes de sécurité, d'usage et d'esthétique des usagers⁽²⁴⁾.

Ces dispositifs favorables à la préservation de la biodiversité permettent d'améliorer

(24) Voir : Natureparif, 2009, Guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités

le cadre de vie (qualité de l'eau, de l'air, espaces de loisirs) des habitants à l'échelle d'une commune par exemple.

→ Mettre en œuvre des paiements pour préservation des services écosystémiques (PPSE)

Le principe des PPSE réside dans la rémunération contractuelle d'acteurs par d'autres acteurs conditionnellement au maintien ou à la restauration d'un ou plusieurs services écosystémiques⁽²⁵⁾. Ils consistent concrètement à mettre en relation des bénéficiaires ou usagers de services écosystémiques (publics ou privés) avec des acteurs en position d'influencer la qualité ou la quantité de ces services (gestionnaires d'espaces, agriculteurs, forestiers...). Par exemple, à l'échelle d'un bassin versant, les différents usagers de l'eau (entreprises, collectivités...) sont contraints de rétablir sa qualité avant usage, car les pressions engendrées par les activités humaines altèrent les fonctionnalités écologiques de filtration et d'épuration naturelles par les sols. Les PPSE permettent de rémunérer, à travers un contrat entre les acteurs et les usagers, des changements de pratiques afin de diminuer les pressions anthropiques sur les milieux et *in fine* d'améliorer la qualité de l'eau sur le bassin versant.

(25) Voir : « Les Paiements pour Préservation des Services Écosystémiques comme outil de conservation de la biodiversité : cadres conceptuels et défis opérationnels pour l'action », Les Cahiers de BIODIV'2050, Comprendre n°1 Fév. 2014, Mission Economie de la Biodiversité.

Loi NOTRe : implications concernant la biodiversité

La loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République, adoptée le 16 juillet 2015, crée un nouveau schéma de planification devant être élaboré par les régions (article 10) : le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet). Ce nouveau schéma fixe les objectifs de moyen et long termes sur le territoire de la région en matière « d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets » (Art. L. 4251-1.). Les régions disposent de 3 ans pour l'adopter à partir du renouvellement des Conseils régionaux qui aura lieu en décembre prochain. Le Sraddet n'intègre pas encore le SRCE, mais une ordonnance (prévue par la loi, article 13⁽¹⁾) devra préciser la coordination à apporter pour l'intégrer dans ce nouveau schéma courant 2016.

(1) Voir la loi : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=DA4093C47634F6FE0869F19029AD3CA6.tpdila07v_2?cidTexte=JORFTEXT000030985460&categorieLien=id

COMPRENDRE

LA BIODIVERSITÉ PEUT-ELLE ÊTRE SOURCE D'OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ?

→ Il s'agit ici de faire financer l'action de préservation de la nature par ceux qui en bénéficient⁽²⁶⁾. Ils incitent à mettre en œuvre des actions préventives pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité, faisant de celle-ci une activité rémunératrice, plutôt que de focaliser l'attention sur le traitement curatif des pollutions.

→ La mise en œuvre de la séquence ERC pour les projets ayant un impact sur la biodiversité

Par ailleurs, l'aménagement du territoire et la construction d'infrastructures peuvent avoir un impact sur la biodiversité et contribuer à son érosion. La mise en œuvre de la séquence « Éviter-Réduire-Compenser » permet de limiter les impacts des projets d'aménagement sur la biodiversité. C'est une obligation réglementaire qui s'est progressivement renforcée et étendue à partir de la loi

(26) Attention, il ne s'agit pas de rémunérer un service écosystémique, mais l'action de l'Homme agissant pour la préservation de ce service.

du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature. D'autre part, l'orientation des mesures compensatoires vers des projets de territoire locaux permet, dans une certaine mesure, de les intégrer à la panoplie des modes de financement de l'action pour la biodiversité. Ce dispositif s'applique à tous types de plans, programmes et projets dans le cadre des procédures administratives visant à leur autorisation. Son application sur

les territoires permet une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement.

Ces outils et dispositifs stratégiques constituent des cadres d'intervention privilégiés pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les territoires ainsi que dans l'ensemble des secteurs d'activité concernés. Dans leur volet « génie écologique », ils sont créateurs d'activité. ■

Les prêts « Croissance verte » de la Caisse des Dépôts étendus au financement de projets en lien avec la biodiversité

Depuis septembre 2015, la Caisse des Dépôts a étendu ses prêts « Croissance verte » au financement de projets d'aménagement en faveur de la biodiversité. La prise en compte de cette thématique essentielle vise à accompagner le renforcement des politiques publiques dans ce domaine, porté notamment par le projet de loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Références

Baudelle G., Guy C., Mérenne-Schoumaker B., « Le développement territorial en Europe. Concepts, enjeux et débats. Rennes », Presses Universitaires de Rennes, coll. Didact Géographie, 2011 [en ligne]. Disponible sur : <https://tem.revues.org/2057>

Biery A., Quétier F., Baptist F., Wegener L., Lavorel S. (2015) « Apports potentiels du concept de services écosystémiques au dialogue territorial », *Sciences Eaux & Territoires*, Hors-Série n°22 2015

Boschet C. et Rambonilaza T. (2012) « Aménités des espaces ruraux. Comment leur gestion et leur valorisation peuvent contribuer au développement territorial ? », Projet AMEN, Série Les Focus PSDR3.

Bourdeau-Lepage L., Vidal R., et al. (2013) Nature urbaine en débat : à quelle demande sociale répond la nature en ville ? *Le Déméter-Economie et stratégies agricoles*, 2013, p. 195-210 [en ligne]. Disponible sur : http://clubdemeter.com/pdf/ledemeter/2013/nature_urbaine_en_debat_a_quelle_demande_sociale_repond_la_nature_en_ville_.pdf

Bourdeau-Lepage L. (2015) « Repenser l'attractivité des territoires : globalisation, durabilité et aménités », *Attractivité et compétitivité des territoires : théorie et pratiques*, CNER – Institut CDC pour la recherche, mai 2015.

Conservatoire du Littoral (2014) Les ateliers du Conservatoire du littoral « Retours sur investissement : la contribution des espaces littoraux à l'économie des territoires », La Rochelle 22 et 23 janvier 2014, Note de synthèse [en ligne]. Disponible sur : <http://www.conservatoire-du-littoral.fr/76-economie-et-espaces-naturels.htm>

Comerais-Thomin R. et Bertrand N. (2013) « La mise en œuvre des corridors écologiques : de la concertation locale à l'inscription foncière communale », *Développement durable et territoires*, Vol. 4, n° 1, Avril 2013 [en ligne]. Disponible sur : <http://developpementdurable.revues.org/9712>

Hadjou L. (2009) Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales, *Développement durable et territoires*, Varia [en ligne]. Disponible sur : <https://developpementdurable.revues.org/8208>

Hirczak M., Moalla M., Mollard A., Pecqueur B., Rambonilaza T. et Vollet D. (2010) « Le modèle du panier de biens », *Economie rurale*, 308, Novembre-décembre 2008 [en ligne]. Disponible sur : <http://economierurale.revues.org/366>

IPSOS-UNEP (2013) « Jardins et espaces verts, l'exception culturelle française ? » Paris [en ligne]. Disponible sur : http://www.gre-mag.fr/site/wp-content/uploads/2014/12/dp_unep_ipsos_2013.pdf

Keurmeur N. (2015) « Retours sur investissement – La contribution des espaces naturels littoraux à l'économie des territoires », ppt, Nastasia Keurmeur (chargée d'études, VertigoLab), Rencontres des Agences littoral d'Europe et de Méditerranée et Célébration du Coast Day 2015, 24 et 25 septembre 2015 à Antibes [en ligne]. Disponible sur : http://www.coastday2015.org/pdfs/ppt_240915_pl_NKEURMEUR.pdf

Mollard A., Boschet C., Dissart J.-C., Lacroix A., Rambonilaza M. et Vollet D. (2014) Les aménités environnementales : quelle contribution au développement des territoires ruraux ? *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 20, décembre 2014 [en ligne]. Disponible sur : <http://vertigo.revues.org/15235>

Pecqueur B. (2007) L'économie territoriale : une autre analyse de la globalisation, *L'Économie politique* 1/2007, no 33, p. 41-52 [en ligne]. Disponible sur : www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2007-1-page-41.htm

Pecqueur B., Talandier M. (2011) « Les espaces de développement résidentiel et touristique », Des systèmes spatiaux en prospective, *Territoires 2040*, n°4, *La Documentation française*, pp 129-150 [en ligne]. Disponible sur : <http://territoires2040.datar.gouv.fr/sjip.php?article88>

Réseau des Grands Sites de France (2008) « Evaluer les retombées économiques des Grands Sites », *Le Fil des Grands Sites*, n°3, Septembre 2008 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.mairieconseils-paysage.net/documents/FILGS-3-retombees-economiques.pdf>

Rhône-Alpes Tourisme (2012), « Les aménités environnementales facteurs de développement durable des territoires », Programme PSDR3 (2007-2012) [en ligne]. Disponible sur : <http://pro.rhonealpes-tourisme.com/res/Amenites%20environnementales%20-%202012-109331265.pdf>

Salles J.-M., Maresca B., Dujin A., Lasnier J.-L., Lucchesi J.-L., Holm O., Micard B., Landrieu G., Cruège M. (2010) Dossier : « Evaluation monétaire des espaces naturels : Economie, sociale, patrimoniale, écologique... quelles valeurs prendre en compte ? », *Espace Naturel*, n°30 avril 2010, Aten [en ligne]. Disponible sur : http://www.espaces-naturels.info/articles_dossier/dossier30

Sauvage P., Landrieu G., Rodriguez T., Delangue J. et Mougey T. (Piloté par) (2015) Dossier : « Il sert à quoi ton Espace Naturel ? », *Espace naturel*, n°52, octobre-décembre 2015, Aten.

Sourd C. (2012) L'attractivité économique des territoires : Attirer des emplois mais pas seulement. *INSEE Première*, n°1416, oct. 2012 [en ligne]. Disponible sur : http://www.insee.fr/themes/document.asp?ref_id=ip1416

Talandier M. (2014) *Retombées socio-économiques des aménités culturelles et naturelles dans les territoires de France métropolitaine*. Rapport au PUCA, juin 2014 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-retombees-socio-eco-amenites-france.pdf>

Thimoleon M. et Vollet D. (2011) « Valorisation des aménités environnementales par les produits de terroir – Une analyse de l'offre d'aménités environnementales dans le cas du PNR des Volcans d'Auvergne », Projet AMEN, Région Auvergne, Série Les Focus PSDR3.

UICN France (2014) « Indicateurs de biodiversité pour les collectivités territoriales : Cadre de réflexion et d'analyse pour les territoires ». Paris, France [en ligne]. Disponible sur : http://www.uicn.fr/IMG/pdf/UICN_Indicateurs_biodiversite_collectivites.pdf

UICN France (2015) Etat des lieux synthétique des politiques ou stratégies de préservation de la biodiversité des régions de France métropolitaine et en outre-mer, septembre 2015. Paris, France [en ligne]. Disponible sur : http://www.uicn.fr/IMG/pdf/UICN_Fr_-_Plaqueette_SRB_2015.pdf

Viard J. (2013) Nouveau portrait de la France : La société des modes de vie, l'aube, 2013.

Panorama des pratiques des Parcs Naturels Régionaux au croisement biodiversité et économie

Démarche

La Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF) et la Mission Économie et Biodiversité (MEB) ont conduit en partenariat un travail de réflexion sur les initiatives des Parcs Naturels Régionaux (PNR) en matière d'économie en articulation avec les enjeux de préservation de la biodiversité.

Les Parcs ont vocation à protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités, souvent intercommunaux, présentant un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable, partagé, et définissant un territoire cohérent. De fait, la dimension économique est une composante majeure de leur activité. Ils doivent en effet concourir « à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public » (article L333-1 du code de l'environnement). Cette composante économique est affirmée avec une dimension proactive, puisque « à cette fin, [les PNR] ont vocation à être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable des territoires ruraux » (*ibid.*). Cependant, le constat est régulièrement fait d'une difficulté pour les PNR de se faire reconnaître sur le volet socio-économique, ainsi que d'un fonctionnement qui mérite encore d'être plus croisé entre les thématiques de préservation de la biodiversité et de développement économique dans les projets menés.

Dans un premier temps, une enquête a été réalisée, entre novembre 2014 et février 2015 afin d'apprécier l'appréhension de ces enjeux par les Parcs, de recenser leurs pratiques et méthodes de travail,

et enfin, de mesurer leurs besoins sur la thématique. 23 Parcs y ont répondu. Dans un deuxième temps, un groupe de travail a analysé les résultats afin de croiser les expertises et débattre des enjeux prioritaires, ce qui a permis, dans un troisième temps, l'approfondissement de l'analyse sur les principaux thèmes identifiés.

Résultats

Selon les PNR, les secteurs d'activité cités comme étant les plus concernés par la biodiversité sur leurs territoires sont l'agriculture et l'agroalimentaire (82 %), la sylviculture et la filière bois (50 %), et enfin le tourisme et les sports de nature (45 %) (voir schéma ci-dessous)⁽¹⁾.

L'étude a permis d'approfondir plusieurs thématiques identifiées dans le cadre de l'enquête : la biodiversité cultivée et les plantes adventices, le tourisme, les pratiques responsables

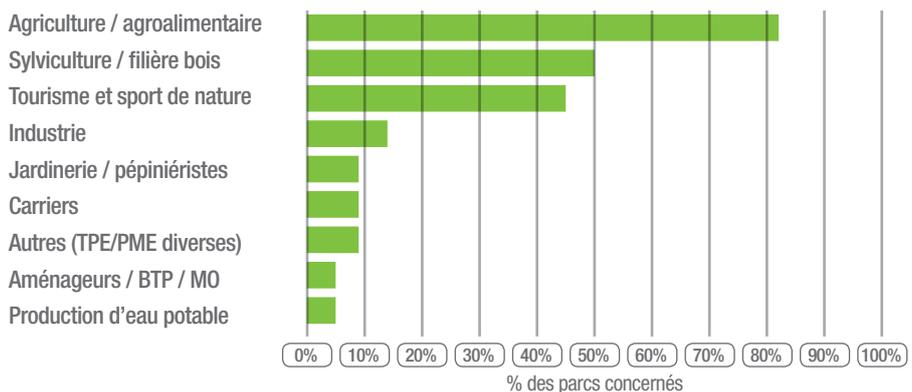
(1) Dans le cadre des réponses apportées au questionnaire

et modèles économiques innovants, la compensation écologique, et les aspects méthodologiques de fonctionnement.

Biodiversité cultivée et plantes adventices

Les activités agricoles sont en lien étroit avec la biodiversité et le caractère essentiellement rural des territoires des Parcs fait que l'agriculture, l'élevage et la foresterie sont des domaines d'intervention traditionnels sur ces territoires. Pour les Parcs, l'enjeu est, selon les territoires, de lutter contre la déprise agricole et/ou de favoriser des pratiques compatibles avec la préservation de la biodiversité (agro-écologie, agroforesterie, maintien des bocages, éco-pastoralisme, augmentation de la biodiversité cultivée) ou le maintien et la gestion des écosystèmes favorables aux services écosystémiques utiles à l'agriculture (zones humides, milieux agropastoraux...). Au sein des territoires des Parcs, l'agriculture est un levier économique important, susceptible de valoriser et de promouvoir le patrimoine

Les secteurs cités comme les plus concernés par la biodiversité selon les PNR



INVENTER

↳ naturel si l'échelle de production et les pratiques sont en adéquation avec les objectifs de conservation de la biodiversité.

Parmi les Parcs ayant répondu à l'enquête, 65 % affirment mener des initiatives dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire, en suivant une démarche alliant biodiversité et économie. Les initiatives des PNR sur cette thématique sont majoritairement centrées sur des actions de conservation des ressources génétiques cultivées et des variétés locales traditionnelles (valorisation d'un patrimoine naturel et culturel local). La plupart des Parcs mentionnent des actions relatives à la biodiversité cultivée à travers notamment : les vergers conservatoires (10 réponses), les espèces animales domestiques (2 réponses), les plantes médicinales et aromatiques (2 réponses). Enfin, les Parcs engagent des actions de sensibilisation ou de formation en la matière. Ils ont accumulé une expérience significative dans ce domaine. La principale difficulté rencontrée concerne la valorisation par les filières en aval des productions : dans le cas des semences, par exemple, celle-ci dépend de la réglementation (inscription ou non au catalogue officiel). Les PNR, en tant que territoires d'expérimentation, pourraient mettre en place des initiatives dérogatoires, en accord avec les autorités compétentes et dans le cadre de la réglementation, pour tester la faisabilité de la mise en œuvre des filières locales (cultures de « variétés populations »), permettant ainsi de valoriser une biodiversité locale spécifique.

En ce qui concerne les plantes non cultivées faisant l'objet d'une économie de cueillette, la connaissance et l'expertise des Parcs peuvent être mobilisées pour mettre en place des partenariats entre acteurs institutionnels du territoire, acteurs de la conservation de la biodiversité et acteurs économiques sur la mise en œuvre de modèles innovants permettant d'éviter une surexploitation des ressources, tout en valorisant d'une manière pérenne et équitable le patrimoine culturel et écologique du territoire. L'exemple de la charte de cueillette de l'arnica dans le Parc



© Adam Smigielski

des Ballons des Vosges signée par les différents acteurs concernés dont quatre laboratoires pharmaceutiques, en est une illustration.

Tourisme et biodiversité

L'action des PNR en matière de tourisme est majoritairement centrée sur la valorisation des différentes formes de patrimoine. L'objectif est de soutenir le développement d'activités touristiques afin de maximiser le potentiel attractif du lieu tout en veillant à limiter les impacts sur les milieux, les espèces et les paysages ainsi qu'en encadrant les pratiques et en sensibilisant le public. En effet, les activités touristiques et de loisirs sont à la fois dépendantes de la biodiversité, et parfois directement en lien avec elle (observation, parcours, activités spécifiques...), et ont un impact, direct et indirect, sur elle.

Si la biodiversité n'est pas le premier critère dans le choix des destinations touristiques, certains sites sont reconnus et recherchés directement à ce titre. C'est le cas, par exemple, de la Camargue ou des grands lacs de la Forêt d'Orient. Il existe aussi un tourisme spécifiquement motivé par la biodiversité elle-même (birdwatching...). En termes de pratiques, l'écotourisme est une forme de tourisme que les PNR construisent et promeuvent. Cette forme de tourisme est fondée sur l'observation de la nature et l'éducation du public, en lien avec les spécificités de chaque territoire et le patrimoine culturel. Une majorité de Parcs est en pointe sur l'accompagnement des acteurs à la mise en œuvre de la Charte européenne du tourisme durable. Les 16 initiatives recensées dans le cadre de l'enquête montrent un réel intérêt pour ces activités économiques conjointement à une prise en compte des enjeux de préservation de la biodiversité. Compte tenu de leurs atouts, les Parcs pourraient affirmer leur ambition d'être la vitrine

française de l'écotourisme. La structuration de cette offre pourrait passer par la marque Parc⁽²⁾ et par la Charte européenne du tourisme durable qui, à travers ses trois volets (territoire, opérateurs de voyages et professionnels), assure une cohérence de la chaîne de valeur écotouristique.

Pratiques responsables et modèles économiques innovants

Les pratiques responsables et les modèles économiques innovants sont entendus ici comme les pratiques visant à intégrer les activités économiques du territoire, et notamment celles des entreprises, dans le cadre de la transition écologique. Ces pratiques relèvent principalement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises⁽³⁾ (RSE), de l'économie circulaire⁽⁴⁾, du biomimétisme⁽⁵⁾ ou encore de l'économie sociale et solidaire. Les PNR sont encore peu impliqués dans ces domaines, du fait du caractère relativement émergent de la traduction opérationnelle de ces concepts. Par ailleurs, le territoire des Parcs étant majoritairement rural, l'activité économique est souvent à dominance agricole ou forestière, avec des acteurs

(2) La marque « Parc naturel régional » est une marque collective, protégée. Elle est associée à trois valeurs des Parcs et traduit les engagements des bénéficiaires à leur charte sur le territoire : l'attachement au territoire (valorisation du patrimoine culturel local), la dimension humaine (savoir-faire) et le respect de l'environnement en contribuant au renforcement de sa richesse. Plus d'informations sur : <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/article/valeurs-parc-naturel-regional-la-marque-des-parcs-naturels-regionaux-de-france>

(3) La responsabilité sociétale des entreprises (RSE), aussi appelée responsabilité sociale des entreprises, est un « concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire ». Énoncé plus clairement et simplement, c'est « la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable ».

(4) Modèle de développement économique visant à une utilisation en circuit fermé des flux de matière et d'énergie, afin de découpler la création de valeur et d'emploi de la consommation de matières et d'énergie. Cette approche intègre pour la plupart des auteurs l'écoconception, l'écologie industrielle, l'économie de fonctionnalité et l'économie collaborative. Il ne s'agit donc pas que de recyclage, mais de tout un ensemble de modèles économiques et de modes de production permettant de maximiser la productivité des ressources naturelles.

(5) Démarche consistant à s'inspirer des organismes vivants et de la dynamique des écosystèmes pour innover autrement et plus durablement.

→ dispersés, de petite taille (PME/TPE) et ayant des leviers d'action relativement limités. On constate toutefois de fortes dynamiques liées à l'économie sociale et solidaire, à travers l'émergence de filières organisées en circuit court et de proximité, visant à valoriser l'ensemble des ressources, y compris celles qui étaient jusqu'à récemment considérées comme des déchets ou encore des coproduits à faible valeur ajoutée. La recherche d'une meilleure structuration des filières locales repose souvent sur des schémas de gouvernance relevant de cette économie. La connaissance des enjeux écologiques et la vision prospective des Parcs additionnées à leur capacité à fédérer des acteurs de statuts et d'horizons divers (entreprises, collectivités territoriales, associations) en font des acteurs privilégiés pour la mise en place d'initiatives reposant à la fois sur une rationalité économique et sur une pertinence au regard des enjeux de préservation de la biodiversité.

Compensation écologique et biodiversité

La position générale du réseau des parcs naturels régionaux de France est de ne pas directement s'impliquer dans les opérations de compensation et de préconiser prioritairement l'application des volets Eviter et Réduire. Les principaux questionnements identifiés par les Parcs en termes de recherche liée à l'application de la séquence Eviter – Réduire – Compenser peuvent être regroupés en cinq axes :

- la pertinence de la compensation uniquement si la séquence ERC complète est respectée ;
- la question du bon dimensionnement des mesures compensatoires (équivalence écologique, indicateurs, méthodes...) ;
- la mise en œuvre des mesures compensatoires, notamment en termes de localisation sur les territoires ;
- les questions liées à la pérennisation des mesures compensatoires ;
- les questions concernant le suivi, la mesure et l'évaluation de la compensation ainsi que la tenue d'un registre national géolocalisé de la compensation écologique, dont l'accès serait public.

Les questions soulevées par les initiatives des Parcs rejoignent en grande partie les questions soulevées par la plateforme d'échange organisée par la Mission Economie et Biodiversité⁽⁶⁾. S'ajoute à ces questionnements une dimension d'intégration écologique liée aux enjeux spécifiques du territoire et à la vision prospective de celui-ci. Les questions des impacts cumulatifs des projets et de l'évaluation de l'additionnalité des mesures compensatoires se posent de manière pertinente à l'échelle d'un territoire de Parc. À ce titre l'étude soulève qu'il pourrait être pertinent de réfléchir à un regroupement, à l'échelle du territoire des Parcs, des mesures compensatoires. Plus largement, ils pourraient jouer un rôle actif pour guider les projets de compensation en identifiant, le plus en amont possible, les impacts cumulatifs et les sites prioritaires pour la restauration écologique.

Aspects méthodologiques

La raison d'être des Parcs est de protéger et de valoriser le patrimoine naturel, culturel et paysager des territoires sur lesquels ils sont créés. Il en découle qu'ils se doivent d'agir à la fois pour la préservation de la biodiversité, sa gestion durable et sa valorisation, ce qui suppose d'intervenir dans le champ économique. Traditionnellement, dans la plupart des Parcs, les missions « développement économique » et « préservation de la biodiversité » sont le fait d'équipes distinctes, dans la mesure où ces missions font appel à des compétences bien spécifiques. Toutefois, les interactions entre les domaines de la biodiversité et de l'économie sont de plus en plus nombreuses, qu'il s'agisse par exemple, de la gestion durable des ressources à travers l'organisation des filières locales de valorisation, de la maîtrise des impacts des activités agricoles, commerciales ou industrielles, ou encore de la maîtrise des effets directs et indirects des politiques relatives à l'aménagement du territoire. Par ailleurs, les activités économiques liées à l'agriculture, à la foresterie et au tourisme et loisirs de nature font partie des

(6) Voir : Les cahiers de BIODIV'2050 n° 3 « La compensation écologique en France : quelles orientations pour la recherche ? »

pilliers économiques des Parcs, et sont des activités en étroite interaction avec les milieux naturels. Cette conjonction des missions relatives aux enjeux de biodiversité, d'une part et économiques, d'autre part, suppose une meilleure coordination des équipes concernées afin de favoriser un croisement efficace des compétences et des regards.

Dans la pratique, aucun Parc ne dispose d'équipe dédiée à cette thématique transversale. Certains d'entre eux ont désigné des chefs de file pour les thématiques qui le nécessitent de par leur nature, telles que les activités de sports ou de loisirs, l'agriculture, les infrastructures écologiques ou encore la foresterie. Pour d'autres, étant donné que l'ensemble de leurs missions relève de cette transversalité, toutes les activités de leurs équipes se doivent de prendre en compte cette bonne articulation. Enfin, le cas de figure le plus fréquent est celui d'une organisation en mode « projet » selon les dossiers, « l'équipe projet » réunissant les différents chargés de mission concernés, ce qui assure la dimension transversale nécessaire à la réussite du projet.

Le croisement des enjeux « biodiversité et économie » se développe progressivement. La complexité du sujet et ses nombreuses implications dans tous les domaines suggéreraient la construction d'un référentiel et d'un langage commun, la recherche d'outils méthodologiques ou la mise en place d'indicateurs pertinents pour mesurer les effets des initiatives que ce soit dans le champ de l'économie ou de la biodiversité. A ce titre, certains outils de prise en compte de la biodiversité destinés aux entreprises pourraient être adaptés et les outils de simulation et de modélisation participative et multi-acteurs pourraient être utilisés. De même, des actions de formation croisées des équipes de Parcs seraient intéressantes à expérimenter. Enfin, la généralisation d'une approche transversale en mode « projet », telle qu'elle se pratique aujourd'hui dans de nombreux Parcs, reste sans doute une manière pertinente de créer cette culture commune et de bénéficier de ces regards croisés qui sont les meilleurs garants du succès des actions. ■

Dynamiser les territoires ruraux en repensant les valeurs d'usage : application à la biodiversité sauvage des Hautes Cévennes

La Mission Economie de la Biodiversité a mené une étude en partenariat avec l'association Houmbaba sur la réhabilitation de services écologiques et l'expérimentation de modèles économiques alliant biodiversité sauvage et domestique sur la communauté de communes des Hautes Cévennes. L'objectif était d'identifier la faisabilité d'un développement socioéconomique dans un contexte rural en déprise, à travers trois modes de valorisation : la création d'une filière locale de valorisation de la faune sauvage, la promotion de l'image du sauvage sur le territoire à travers des projets écotouristiques et la réhabilitation du service écosystémique d'équarrissage naturel par les oiseaux nécrophages réintroduits sur le territoire. Implantée sur le territoire des Hautes Cévennes, l'association Houmbaba réactualise les savoirs, techniques ou usages spécifiquement français de gestion du vivant, et cherche à en favoriser de nouveaux, à travers une réappropriation du sauvage comme un rouage essentiel, économique, social et protecteur du fonctionnement écologique des territoires.

Le premier axe de l'étude porte sur la faisabilité d'une banque charcutière, facteur de création de filières locales de valorisation de la faune sauvage en Cévennes, permettant à la fois la rémunération des acteurs locaux et la gestion d'une ressource sauvage (le sanglier) dont les populations sont en constante augmentation depuis trente ans. Dans un contexte où, sur les 15 000 tonnes de gibier consommées en France chaque année, 70 % proviennent de l'importation, l'amélioration du potentiel économique de valorisation de la viande de gibier locale permet de renforcer

l'ensemble de la filière de venaison ainsi que de diminuer les importations. Le tableau de chasse de sangliers de la commune d'Aujac (337 habitants⁽¹⁾) et de Bonnevaux (106 habitants⁽²⁾) en 2013 est de 600 animaux pour une centaine de chasseurs⁽³⁾. Cela correspond en moyenne à 30 tonnes de viande par an disponibles à la vente (un animal représentant en moyenne 50 kg de viande nette). A ce jour, la valeur marchande d'un kilo de viande de sanglier en frais est estimée à 3 €⁽⁴⁾. La vente de viande (principalement de sanglier) rapporterait potentiellement environ 90 000 € par an à l'ensemble des deux communes, soit un revenu complémentaire de 900 € par chasseur, ce qui, rapporté à la surface, représente environ 50 €/ha/an. L'étude montre un réel potentiel pour le développement d'une activité à travers la création d'une banque charcutière pour laquelle la faisabilité technique paraît acquise. Selon l'étude, elle nécessite un investissement estimé à 500 000 € (dans un scénario comprenant l'acquisition et la construction des infrastructures) générant un chiffre d'affaires de l'ordre de 300 000 à 400 000 € par an et la création de 2 à 4 ETP (suivant le scénario choisi). Le développement de cette activité doit s'accompagner d'une promotion de l'image du sauvage auprès des usagers et des habitants du territoire, par le développement d'activités culturelles et de l'écotourisme. Ce deuxième axe s'appuie sur la présence de cinq espèces de mammifères emblématiques présentes

(1) Recensement de 2010 <http://www.annuaire-mairie.fr/>

(2) Recensement de 2010 <http://www.annuaire-mairie.fr/>

(3) Ceci comprend l'association de chasse communale agréée (ACCA) de la commune d'Aujac et la Société de Chasse intercommunale de Bonnevaux - Aujac

(4) Selon l'étude, aucun indicateur n'existe pour cette filière, l'achat de viande de sanglier entre chasseurs et locaux se fait autour de 3 €/kilo

en Cévennes : le loup, le lynx, la loutre, le castor et le cerf. Le troisième axe vise à la réhabilitation du service écosystémique d'équarrissage naturel par les oiseaux nécrophages (Vautour) par l'installation de placettes de nourrissage, avec la mise en œuvre de Paiements pour Préservation des Services Ecosystémiques (PPSE). La valorisation de ce maillon essentiel des écosystèmes naturels qu'est l'équarrissage renforcerait la dynamique de valorisation de la faune, et participerait à la restauration des populations d'oiseaux, tout en favorisant leur intégration par l'écosystème pastoral encore présent sur le territoire. C'est aussi l'utilisation d'une solution basée sur le fonctionnement des écosystèmes en remplacement de procédés aujourd'hui industriels.

Les résultats de ce travail mettent en avant l'intérêt de repenser la « valeur du sauvage » comme support de nouvelles possibilités de développement territorial, à travers un nouveau paradigme pour la cohabitation, la gestion et les usages de la nature. Ils mettent aussi en avant le potentiel de ces nouvelles trajectoires de développement territorial fondées sur l'idée de valoriser les usagers locaux, dans leur territoire, sur leur identité, intégrant de nouvelles ressources dans la dynamique économique locale tout en ayant un impact positif sur la préservation de la biodiversité. Selon Antoine Nochy, membre du comité d'expertise de l'association Houmbaba, « il faut trouver un moyen de faire réussir les politiques de conservation de la nature sauvage. A mettre sous cloche les espaces sauvages, à les mettre en exemple de la nature parfaite, on n'empêche pas le délitement de la biodiversité. Il n'y a que par les usages que l'on peut produire la valeur indiscutable de la nature. » ■

DES INDICATEURS DE BIODIVERSITÉ POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Plus d'infos sur www.uicn.fr

Dans le cadre des travaux de son groupe de travail «Collectivités & Biodiversité», le Comité français de l'UICN a lancé une réflexion autour des indicateurs de biodiversité pour les autorités locales afin d'accompagner les collectivités dans le renforcement de leurs actions en faveur de la biodiversité (mieux connaître l'état de celle-ci sur leur territoire et suivre et évaluer les moyens mis en œuvre pour sa préservation afin de pouvoir mesurer et rendre compte des progrès accomplis en la matière). Le projet «indicateurs de biodiversité pour les collectivités territoriales» a été engagé en 2012 et visait à la fois à identifier un jeu commun

et synthétique d'indicateurs de biodiversité adaptés aux échelons territoriaux infranationaux, en premier lieu régional, en se basant essentiellement sur l'Indice de Singapour. Initié par la Convention sur la diversité biologique en 2008, celui-ci constitue le seul jeu d'indicateurs de biodiversité international pour les collectivités. Il est exclusivement destiné aux villes et donc à la biodiversité urbaine, ce qui peut limiter sa transposabilité à différentes échelles territoriales et ce qui justifie l'intérêt de proposer un équivalent pour les autres échelles dans le cadre français, et notamment au niveau régional, compte tenu des compétences et du rôle

de plus en plus important des régions dans la préservation de la biodiversité. Dans un premier temps, ces travaux ont abouti à l'élaboration d'un cadre d'analyse et de réflexion pour définir ces indicateurs. Afin de compléter ces travaux, l'UICN France a développé par la suite un jeu commun et synthétique de 25 indicateurs de biodiversité dédié à l'échelon régional, afin de permettre aux régions de disposer d'un outil commun d'auto-évaluation et, par la même, de rendre compte de leur contribution à l'atteinte des Objectifs d'Aichi et à la Stratégie nationale pour la biodiversité. ■



© Anže Mulec

BIOVALLÉE® : FAIRE DU TERRITOIRE UN EXEMPLE DE RÉUSSITE EN GESTION ET VALORISATION DES RESSOURCES

Plus d'infos sur www.biovallee.fr

Le projet Biovallée®, porté par quatre Communautés de Communes du Val de Drôme, du Diois, du Pays de Saillans et du Crestois, soit une superficie de 2 200 km² représentant 102 communes, vise à construire un éco-territoire de référence en matière de développement durable. Ce projet a pris forme en 2006, sur un territoire engagé depuis 1991 dans une démarche environnementale pour un développement durable (la marque Biovallée® est déposée depuis 2002).

Il comporte trois axes stratégiques :

→ aménager le territoire de manière à préserver les ressources naturelles (eau, air, sol, biodiversité...);

→ valoriser les ressources naturelles au service des besoins de la population (eau potable, alimentation, habitat, énergie, santé, loisirs...);

→ construire un territoire école pour accompagner les innovations, identifier les bonnes pratiques de développement durable et les diffuser par la formation et la coopération entre acteurs.

Véritable stratégie de développement basée sur la qualité territoriale, la démarche consiste à transformer les ressources naturelles du territoire en vecteur de développement durable. A titre d'exemple, la Drôme fait figure de pionnière en matière d'agriculture biologique, elle est aujourd'hui le premier territoire français avec 30 % de surfaces agricoles certifiées en bio. Le territoire est aujourd'hui sollicité par d'autres pays afin de créer un réseau international biodistrict. ■

DÉVELOPPER DES OUTILS DE VALORISATION ÉCONOMIQUE DE LA QUALITÉ ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES

Plus d'infos : bellini@u-paris10.fr

En 2014, le projet de chaire UNESCO « Consommation, écosystèmes et territoires : vers une chaîne de valeur des produits et des modèles d'affaires plus responsables » a été initié. Il porte sur l'analyse de la chaîne de valeur des produits, dite étendue, afin d'accroître la traçabilité des filières d'approvisionnement et d'évaluer les impacts environnementaux générés localement pour optimiser le management du cycle de vie des produits et développer une réflexion sur la mise en place de nouveaux modèles de décision plus durables.

L'efficacité de bonnes pratiques environnementales peut être jugée par le maintien, voire l'amélioration, d'une qualité écologique globale du territoire dans lequel elles sont appliquées. Cependant, aujourd'hui, aucun indicateur ne permet de mesurer cette qualité écologique de territoire d'où l'idée de la mise en place d'une cotation. Elle vise à établir une notation des territoires afin de mieux prendre conscience de leur richesse et de l'intégrer dans les décisions. Cette cotation multicritère est basée sur une compilation d'indicateurs concernant l'air, l'eau, le sol

et la biodiversité (variété des espèces) et associe des experts de différentes disciplines. Une première expérimentation a été réalisée sur une commune en 2014/2015 et une application smartphone donnant accès à une cartographie reprenant les données est en cours de réalisation. L'objectif du projet est de décliner cette cotation à toute la France, voire dans d'autres pays. ■